

1. Octobre 1785. 189

arrogantiores Lusitani nullam contumeliam in Castellanos abstinebant, quibus distinctè mandatum ut patienter fèrent. . . . Enimverò Philippus Lusitanorum animos beneficiis demereri statuens, provinciam parvâ manu teneri posse considerabat; idèdque indulgentior videbatur, ut per amorem potiùs gentem opulentam validamque sibi conciliaret. Quelle différence entre le ton de l'équité, de la raison, & celui de la satyre, de la haine & de l'injustice !

P. 820. " Clément VII par une précipitation fatale rompit toutes les mesures en déclarant légitime le mariage de Henri avec Catherine, & en prononçant l'excommunication contre lui s'il persistoit dans le divorce. . . . Le mal étoit sans remède ; & jamais événement, dit M<sup>r</sup>. l'abbé Millot, ne prouva mieux combien une fausse démarche dans les affaires importantes peut entraîner de suites pernicieuses. Voilà une autorité bien respectable, l'abbé Millot ! Les cénobites ont soin de montrer qu'au moins ici l'autorité de ce petit philosophe en rabat, de ce mince faiseur d'*Abrégés* & d'*Éléments* \*, est parfaitement nulle. " Le Roi, disent-ils à la même page ( car leur mémoire est d'une volatilité incroyable ), s'applique à sapper l'autorité du Pape en Angleterre. Le parlement assémlé le 16 Janvier 1531 entre dans ses vues & porte la complaisance jusqu'à déclarer que le Roi est le protecteur & le chef suprême de l'Eglise & du clergé d'Angleterre. " On

\* 1 Nov. 1785. p.340. — Ci-def- sous art. des morts.